



La pratique du sport dans les entreprises réunionnaises

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) et le CARIF-OREF mènent depuis 1999 des actions communes autour de la mission "Observatoire des métiers de l'animation et du sport". Les enquêtes groupes métiers font partie du Dispositif régional d'observation des métiers du sport et de l'animation (DROMAS). Chaque année, des disciplines ou des thématiques sont étudiées afin d'analyser l'état et les perspectives d'activité, la situation de l'emploi, l'évolution des métiers et les besoins en formation. Cette année, l'action porte sur l'observation de l'existant en matière de sport santé en entreprise et de sport corporatif, ainsi que l'évaluation des besoins en ressources humaines et qualifications dans ce champ d'activités.

L'étude montre la préoccupation des pouvoirs publics, des relais scientifiques et des acteurs du monde professionnel à La Réunion. Tous souhaitent s'investir dans le développement des activités physiques et sportives afin de favoriser à la fois la qualité de vie au travail et la santé individuelle, le tout en créant de la valeur et de l'emploi pour le territoire.



A La Réunion, des entreprises motivées mais actuellement inégales dans leurs pratiques

➤ Bénéfices de la pratique d'une activité : la prise de conscience actuelle

Les effets bénéfiques liés à la pratique d'activités physiques quotidiennes ne sont plus à démontrer. Les instances du domaine de la santé soulignent ainsi régulièrement les bienfaits d'une telle pratique face aux effets négatifs de la sédentarité, du stress et des déséquilibres alimentaires. Opter pour une activité régulière, comme une marche soutenue quotidienne de 30 minutes, permet de brûler les calories superflues emmagasinées, tout en entretenant sa condition physique. Laquelle est souvent altérée par des modes de vie sédentaires.

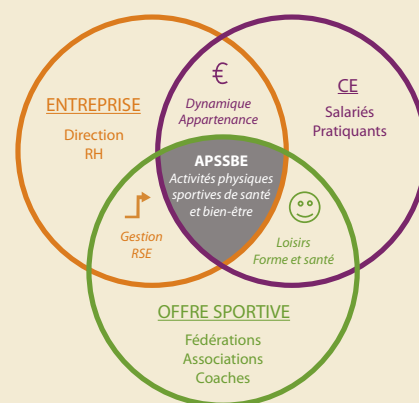
Ce constat prend une ampleur toute particulière dans le monde de l'entreprise. Les positions statiques de travail ou encore les opérations de manutention quotidiennes entraînent par exemple une augmentation du nombre de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Inscrits au Plan Régional Santé au Travail 2 (PRST2), ce fléau peut avoir de lourdes conséquences sur la santé, puisque l'on estime que 40 % des personnes atteintes de TMS auront des séquelles durables.

L'accélération des rythmes et charges de travail, la pression inter/intra-personnelle, les violences morales ou physiques (harcèlement, agressions) viennent compléter un tableau déjà bien noir. Ces facteurs conduisent bien souvent à une augmentation

Modélisation des enjeux et des acteurs

Au sein des organisations, trois types d'interlocuteurs s'impliquent dans la recherche partagée de solutions favorables au bon équilibre au travail.

Direction et encadrement, comité d'entreprise ou comité d'œuvres sociales et mouvement sportif vont se rencontrer dans le but commun de construire une politique de développement du sport en entreprise, avec des projets envisagés soit à partir des ressources existantes, soit par l'apport de compétences extérieures, soit en combinaison.



des risques psychosociaux. Outre l'intégrité physique, l'intégrité psychologique est fragilisée elle aussi. S'installe alors un véritable cercle vicieux ayant pour conséquence une augmentation des risques d'incidents cardio-vasculaires, de dépression, d'anxiété, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Par leurs fonctions de détente-loisirs et créatrices de lien social, les Activités Physiques et Sportives (APS) permettraient d'atténuer certains facteurs et de limiter les atteintes à la santé. Ainsi selon le rapport Goodwill de 2015, la productivité d'une personne sédentaire augmenterait de 6 à 9 % à partir du moment où elle se mettrait à faire de l'exercice.



© Aldric Boyer Mission Locale S10

Quelles activités physiques et sportives pour quelles pratiques dans l'entreprise ?

Il existe plusieurs modèles pour l'organisation des pratiques sportives dans l'entreprise. Chaque structure s'oriente vers l'un de ces modèles en fonction de son expertise en matière de conduite d'activités physiques sportives, de santé et bien-être.

À La Réunion, la forme corporative reste le modèle dominant. Souvent inspiré du sport fédéral, le modèle de sport corporatif privilégie les compétitions et met en avant les résultats. C'est donc la notion de performance dans la pratique du sport qui prime. La formule n'est pas sans défaut puisqu'elle présente le risque de privilégier l'exigence au détriment du loisir. Le modèle corporatif favorise aussi la pratique de sports d'équipes masculins. Les femmes n'y sont traditionnellement pas représentées, ou elles le sont peu.

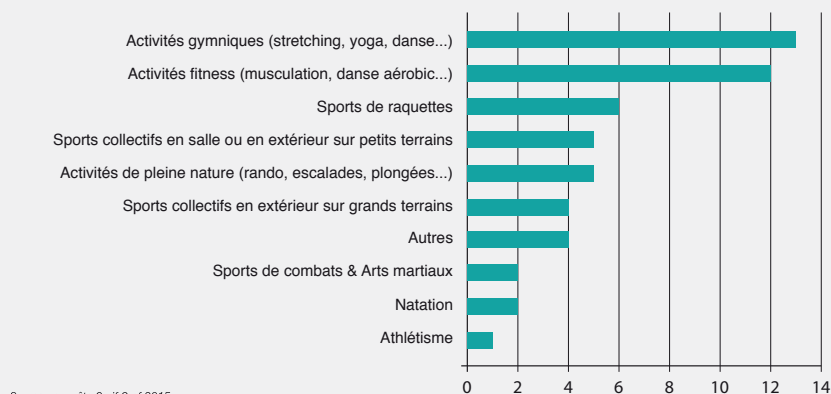
Se pose enfin la question de l'égalité d'accès pour certains statuts à travers ce modèle. Quid par exemple du personnel contractuel ou des intérimaires ?

L'étude permet cependant d'observer un glissement vers une pratique davantage tournée vers le "bien-être". Les valeurs humaines telles que la complicité, l'esprit de camaraderie ou encore la bonne ambiance figure en effet en tête des motifs d'invitation à la pratique selon les acteurs du

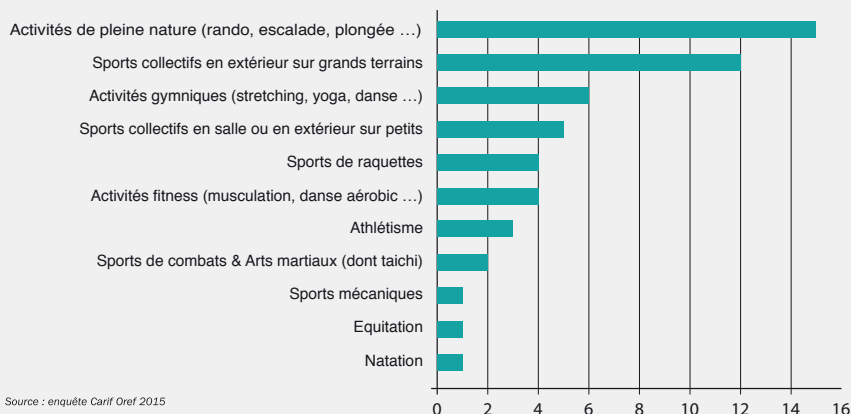
sport, loin devant les valeurs liées à l'environnement et à la performance.

Dans leur volonté d'améliorer les conditions de travail et conscientes des bénéfices indirects qu'elles peuvent leur apporter, les entreprises s'intéressent à ces notions de "bien-être" dans la pratique d'une activité physique et sportive.

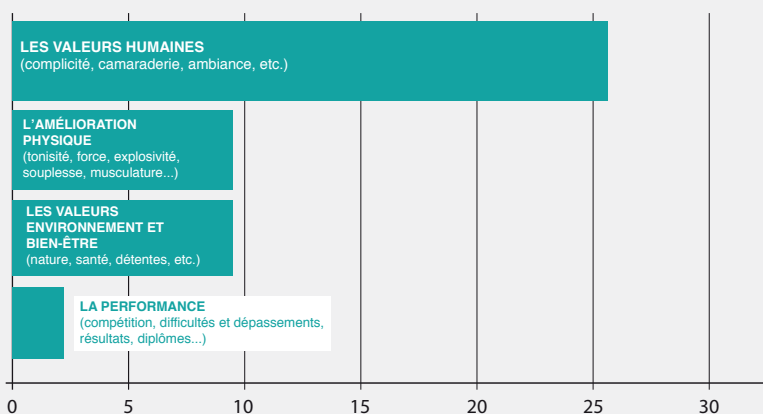
OFFRE D'ACTIVITÉS DES PRESTATAIRES



OFFRE D'ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS



MOTIFS D'INVITATION À LA PRATIQUE SELON LES ACTEURS DU SPORT



On voit donc apparaître de plus en plus d'Activité Physiques et Sportives de Santé et de Bien-Être (APSSBE). Elles apporteraient des retombées socio-économiques positives :

- diminution de l'absentéisme
- atténuation du phénomène turnover
- amélioration organisationnelle permettant une meilleure productivité, laquelle serait soutenue dans le temps grâce au bon état physique et psychologique général du personnel.

Avec de nouveaux projets, de nouveaux services, de nouvelles ressources, les APSSBE sont donc amenées à remplacer peu à peu les activités sportives classiques en apportant une plus grande diversité de pratiques et d'intérêt pour le personnel. Il s'agit d'un levier possible à l'amélioration de la qualité de vie au travail.



© Gil victoire

Les freins à la mise en œuvre à La Réunion

Sur les 117 entreprises ayant répondu à l'enquête, seules 30 déclarent proposer des activités physiques et sportives de santé et bien-être à leurs salariés ou agents, soit 25 % du total. La grande majorité, soit 87 entreprises, ne propose aucune offre de ce type.

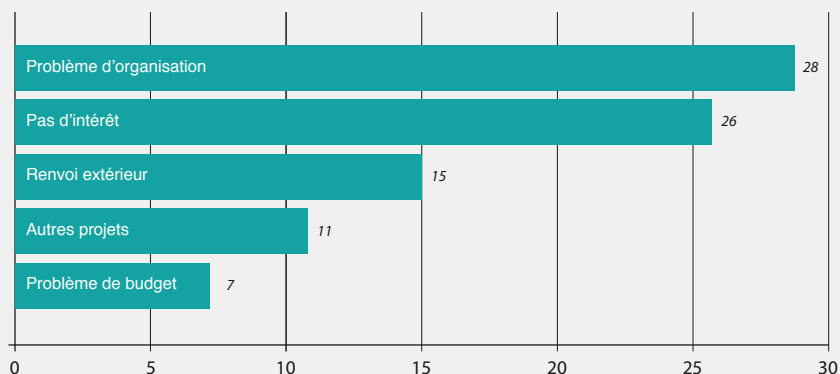
Cette absence, relevée auprès de 75 % des entreprises du panel, s'explique essentiellement par des problèmes d'organisation et par un manque d'intérêt.

Le temps est aussi une contrainte soulevée par certaines structures, contrainte accentuée parfois par les caractéristiques de l'univers professionnel (comme le secteur d'activité). Ainsi, pour les TPE/PME, la question économique demeure une notion centrale dans leur réticence. Dégager du temps, même inscrit dans une démarche de Prévention des Risques Professionnels (PRP), leur paraît "invraisemblable" tant cela constituerait un "manque à gagner" du fait d'heures estimées "perdues".

Même les grandes entreprises considèrent encore souvent que la pratique d'APSSBE relève d'un service relevant de structures spécialisées et qu'elle devrait se faire en dehors des horaires de travail.

Elles choisissent donc généralement de renvoyer toute demande de mise

FREINS ÉVOQUÉS À LA MISE EN OEUVRE D'APSSBE



Source : enquête Carif Oref 2015

en place d'activités vers l'extérieur, que ce soit en subventionnant les frais d'abonnement, de licences ou de cotisations de leurs salariés ou déléguant purement et simplement l'organisation des pratiques.



© Aldric Boyer Mission Locale Sud

Une perspective avec l'appui des fédérations sportives, des associations et des prestataires

L'enquête révèle ainsi que sur 30 entreprises proposant des APSSBE, 13 ont recours à un réseau extérieur pour les organiser. Elles le font généralement au travers de "conventions" signées avec des structures prestataires. A noter que ces structures ont pour avantage de proposer des activités plus variées (activités de plein air ou visant principalement à l'amélioration de la forme, de la silhouette, de la vitalité) ainsi qu'à un public plus large.

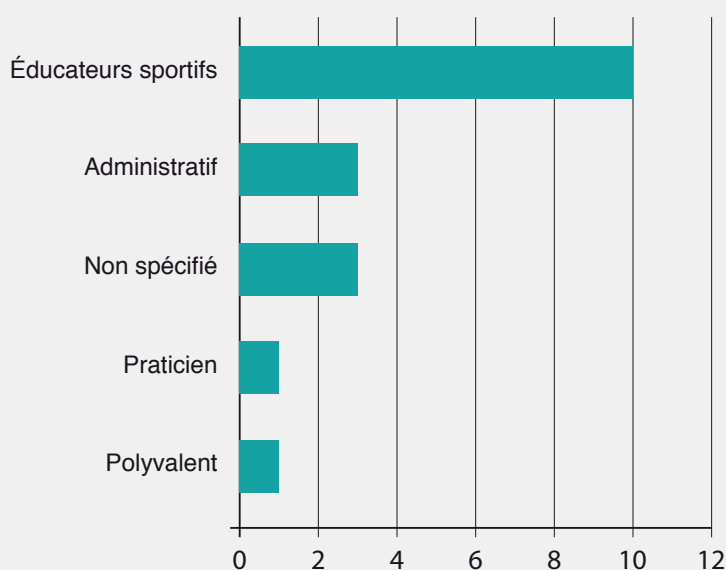
Ces prestataires restent malheureusement très dépendants des besoins des entreprises.

De fait, un tiers des prestataires enquêtés n'ont pas de projets de développement à court terme par manque de visibilité face à l'avenir.

Le constat n'est guère plus reluisant pour l'ensemble des acteurs du sport en entreprises : sur 53 répondants, la moitié des sondés (26) déclare ne pas avoir de projets de développement immédiats et la majorité (35) ne souhaite pas recruter.

A noter cependant que 18 acteurs du sport seraient tout de même susceptibles de créer un emploi, avec 10 intentions de recrutement exprimées sur des postes d'éducateurs sportifs/coach.

18 PERSPECTIVES D'EMPLOI



Source : enquête Carif Oref 2015



© SamuelleG

L'émergence de la Fédération Française du Sport d'Entreprise

Une jeune organisation, la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), cherche justement à s'inscrire dans le mouvement d'accroissement des fédérations multisports plus anciennes en proposant un champ d'intervention auprès d'un public large.

Elle se propose ainsi de démocratiser la pratique d'activités sur un spectre couvrant la totalité des environnements professionnels (entreprises privées tout secteur, professions libérales, administration et collectivités). La FFSE ambitionne aussi d'ajouter des dimensions "sport santé" et "sport social" à ses objectifs stratégiques, et d'améliorer sa communication pour fédérer le plus grand nombre.

Localement, la Ligue réunionnaise de sport entreprise a été créée en 2014, avec comme premier axe de développement le sport santé en entreprise.



© SamuelleG

Le sport en entreprise, une tendance ténue mais réelle

➤ Les enjeux réglementaires leviers pour les grandes entreprises

La question de la santé dans les activités physiques et sportives a fait l'objet de l'adoption de l'amendement Fourneyron par le Parlement qui reconnaît dans les APS « *un facteur fondamental de santé publique et une thérapeutique non médicamenteuse* ». A l'origine de ce texte figurent les travaux conjoints du mouvement sportif et de la commission médicale du CNOSF.

Selon le Plan National de prévention par l'Activité Physique ou Sportive (PNAPS), il s'agit d'équilibrer des pôles antagonistes comme :

- l'harmonisation du temps de travail avec la vie familiale et sociale,
- la santé de façon large avec l'aménagement des postes,
- la performance et le stress avec les loisirs et la détente.

L'affirmation du thème de la santé dans et par le sport

Les entreprises rencontrent donc régulièrement des difficultés pour la mise en place des APSSBE. Dans les entretiens, certaines ont confié qu'elles souhaitaient une assistance, car seules elles n'ont pas les ressources pour mettre en place les dispositifs appropriés.

Le tissu économique réunionnais étant composé essentiellement de PME et TPE, ces recommandations restent parfois complexes à mettre en place. Les entreprises qui proposent du sport à leurs salariés le font le plus souvent au travers de leur comité d'entreprise, outil logistique et financier fonctionnel, qui conserve traditionnellement ce rôle. Ainsi, le plus souvent, seuls les salariés des entreprises de plus de 50 salariés sont concernés à La Réunion.

« On est intéressé mais on ne sait pas comment faire », confie une entreprise. Un défaut de communication et d'information est alors pointé, puisque pour la mise en œuvre sensée répondre aux contraintes tech-



niques – du moins partiellement – il existe une documentation produite par l'univers du sport, rehaussée d'articles traitant d'expériences conduites localement.

➤ L'importance croissante de la qualité de vie au travail pour les chefs d'entreprise

L'étude démontre clairement la volonté des pouvoirs publics, des relais scientifiques et des acteurs du monde professionnel de s'investir dans le développement des activités physiques et sportives. Cet investissement s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT) mais aussi la santé individuelle.

Au sein des entreprises, des réflexions sont menées conjointement par la direction, les services de ressources humaines et les comités d'entreprise afin d'améliorer les conditions de vie des salariés. Différentes initiatives sont donc encouragées dès lors qu'elles associent « activité professionnelle » et « activité physique sportive ».

Les activités en lien avec la santé vont même orienter la politique QVT des entreprises vers des pratiques

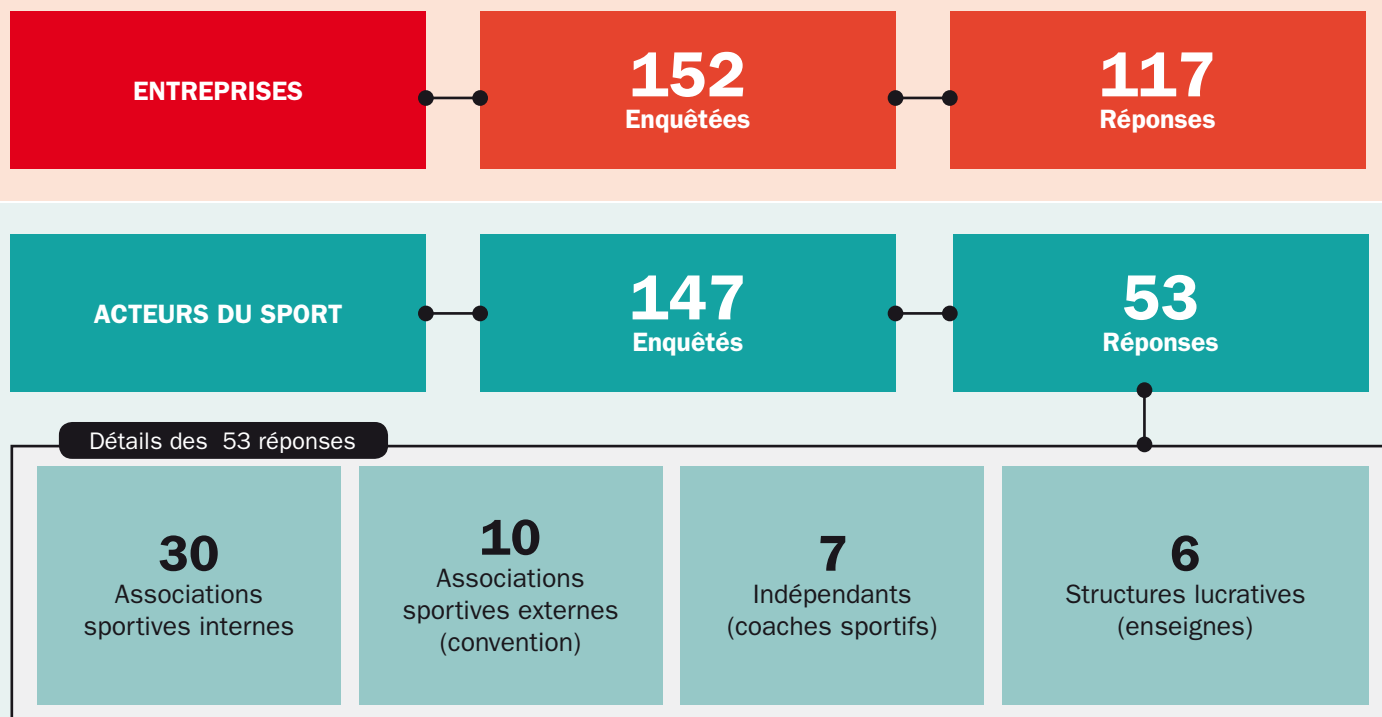
innovantes :

- nouveaux modèles de production prenant en compte l'environnement (responsabilité sociale des entreprises, prévention des risques liés à l'activité physique...)
- nouvelles formes managériales mettant la priorité sur la vitalité et la forme (coaching, team building)
- nouvelles pratiques de consommation d'activités de loisirs (réseaux sociaux)
- nouvelles façons de concevoir son individualité (santé, soins).

Les entreprises estiment en effet que l'engagement dans le travail des salariés serait augmenté par la pratique d'activité intégrée à une politique de management interne. Par la même occasion, ces activités entraîneraient dans la démarche de QVT et de prévention des risques psychosociaux. Ici sont visées la réduction de l'absentéisme au travail et la diminution du turnover recherchés par les directions des ressources humaines. Le « sport en entreprise » se présente donc comme un outil au service de la QVT et dont l'utilisation vise à préserver l'hygiène de vie, la santé et prévenir les risques professionnels.

➔ Un état des lieux des entreprises et prestataires à La Réunion

Deux groupes distincts ont été sondés lors de cette enquête : d'un côté les entreprises et de l'autre les acteurs du sport.



Le premier constat est prévisible : tous s'accordent à admettre qu'une tradition sportive existe dans les entreprises privées ou publiques grâce avant tout au dynamisme des Comités d'Entreprise (CE) et l'intérêt suscité autrefois par le sport corporatif, en particulier les sports collectifs comme le football ou le handball.

Aujourd'hui cependant la donne change : face à la demande des salariés et à la forte tendance du running, très suivie à La Réunion, les entreprises et les CE se rabattent vers le coaching individuel ou en groupe. Plébiscité, ce système permet des accompagnements à la carte des salariés. Plus souple que le sport corporatif, très fédérateur, le coaching ne nécessite pas d'équipe au nombre minimum, de terrain et de matériels (ballons, filets, ...) et rencontre par conséquent un franc succès. Le sport compétition laisse alors davantage la place à l'activité

physique et bien-être. Ce registre est également considéré par les professionnels du sport comme celui sur lequel l'entreprise peut avoir une valeur ajoutée ;

« L'entreprise doit plutôt se concentrer sur l'aspect santé et développer des actions de sensibilisation sur cette thématique. Le sport de compétition est déjà suffisamment appréhendé par les fédérations ou structures privées. »

Que le sport soit un sport de compétition ou juste une activité physique de bien-être, les bénéfices restent cependant les mêmes : fédération des équipes, apprentissage du goût de l'effort ; des atouts transposables sur le lieu de travail et bénéfiques pour le climat professionnel comme la productivité.

L'envie et la demande sont là, du côté des salariés comme des chefs d'entreprise. Une des clés les plus

évoquées pour le développement de la pratique dans l'entreprise résiderait en une organisation plus structurée de l'activité au niveau régional, et une meilleure communication des ressources et accompagnement existants. La création d'incitations sociales ou fiscales pour les PME et TPE pourrait également fortement peser dans la balance d'une meilleure santé des salariés réunionnais, au travers de la pratique d'une APS.



Point de vue de l'Oref

Nous avons constaté des initiatives sporadiques de sport entreprise, mais aussi des entreprises curieuses de connaître les possibilités offertes par la mise en œuvre d'Activités Physiques et Sportives de Santé et Bien Être (APSSBE) dans leur organisation. Nous avons aussi repéré la gradation, depuis une idée générale du sport appartenant au domaine privé, vers une idée du bien-être global qui s'intègre dans les démarches de la qualité de vie au travail.

Les entreprises sont à l'écoute des recommandations sur la qualité de vie au travail. Mais l'extension de mesures par la mise en œuvre d'un programme « sport entreprise » volontaire en interne reste rarissime. Pour que la démarche de création et/ou de développement des activités physiques et sportives de santé et bien-être aboutisse, il conviendrait de requalifier le sport en activités physiques au sens large.

Enfin, ce développement potentiel doit répondre symétriquement au besoin d'accompagnement des entreprises et de la nécessité d'une structuration en réseau cohérent « sport/santé/bien-être ». L'objectif opérationnel de ce réseau – piloté par les prérogatives habituellement octroyées à une Ligue régionale – serait alors de connecter les initiatives éparses en un faisceau d'actions.



carif oref
Ile de La Réunion

Directeur de la publication

Jean-René HOAREAU

Sous la direction de

Olivier DEBRAY, Jacky BEAUVAIS (DJSCS)

Rédaction & conception

Stéphane GUESNET

Suivi de publication

Gilda TINJUS

Crédits photos

Aldric Boyer (Mission Locale Sud), SamuelleG, Gil Victoire, Fotolia

Adresse physique

190, rue des Deux Canons - Imm. Futura, RDC - 97495 Sainte-Clotilde Cedex - Tél.: 02 62 28 30 47 - Fax: 02 62 28 04 44 - Courriel : contact@cariforef-reunion.net - Site web : www.cariforef-reunion.net



Système d'Observation Partenarial
Emploi - Formation - Secteurs d'activité - Milieux



DE L'oref

